Image not found or type unknown

Accident travail non declarer

Par **vandamme pascal**, le **03/12/2016** à **12:49**

bonjours,je me suis fait une entorse de l'épaule droite au travail le 12.10.2015 en soulevant une charge lourde.je n'ai pas déclarer cette accident a mon employeur pensant que cette douleur serait passagère.J'ai toute fois déclarer cette accident le soir meme à mon médecin traitant.J'ai poursuivi mon activité contre l'avis médical,mais avec soin (kiné,infiltration).Malgrès tout la douleur c'est fait ressentir(re kiné,infiltration en 2016) au delà du supportable.c'est pour cette raison que je me suis mis en arret accident travail le16.9.2016.mon employeur refuse ce classement en AT vue la date original.à ce jour je n'ai perçus aucune indemnités car mon dossier CPAM et bloquer.quel sont mes droit?.
ps:convention collective 3044,code ape 4652Z
merci de votre reponce

Par **P.M.**, le **03/12/2016** à **13:07**

Bonjour,
La déclaration au médecin traitant ne compte pas vraiment si vous n'avez pas prévenu l'employeur et qu'aucune une déclaration à la CPAM n'a été faite car à la limite il ne sait pas vraiment ce qui s'est passé et où...
Vous n'avez pas pu vous mettre vous même en accident du travail puisque c'est sur prescription du médecin traitant qu'un arrêt peut l'être...
Il serait étonnant que maintenant la CPAM accepte de reconnaître l'accident du travail tout au plus une maladie professionnelle mais j'en doute, en tout cas si l'arrêt-maladie a été prescrit régulièrement, la CPAM devrait vous verser au moins les indemnités journalières correspondant à la maladie...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés